

# Contrat Initiative

## Emploi Jeunes (CIE)



UNE OPPORTUNITÉ POUR CHAQUE EMPLOYEUR

### Quels avantages ?

Recruter un jeune en CIE vous permet de former un salarié à vos méthodes, vos pratiques et votre culture d'entreprise.

Ce contrat offre une réelle opportunité de s'engager pour l'insertion professionnelle d'une personne, d'anticiper l'évolution de vos métiers et compétences ainsi que le remplacement de collaborateurs partant à la retraite.

**Dans le cadre du plan #1jeune1solution, les employeurs du secteur marchand peuvent bénéficier d'une aide financière lorsqu'ils recrutent un jeune âgé de moins de 26 ans ou un jeune reconnu travailleur handicapé jusqu'à 30 ans inclus en CIE Jeunes. Pour 2020, elle s'élève à 47% du SMIC, ce qui représente une aide de 620,17 € par mois pendant 9 mois maximum. Le coût salarial pour un temps plein 35 h sera de 1 016,78 € par mois au lieu de 2 131,72 €.**

### Pour qui ?

- Tout employeur relevant du champ d'application de l'assurance chômage.
- Les employeurs de pêche maritime.
- Les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ).

**#1jeune1solution**  
PÔLE EMPLOI BRETAGNE

  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



  
pôle emploi

## De quoi s'agit-il ?

- Ce contrat permet à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles de s'engager dans une expérience professionnelle et d'être suivies par un référent chargé de leur insertion.
- Le CIE Jeunes a pour objectif de développer, dans le cadre d'une activité professionnelle, des compétences transférables ou mobilisables dans un autre environnement.

LECIE JEUNES  
PLUSQU'UN PARCOURS...

## De quel type de contrat ?

Dans le cadre du CIE Jeunes, le contrat de travail doit remplir les critères suivants :

- Etre un CDD ou un CDI,
- Etre d'une durée minimale de 9 mois,
- Etre renouvelable dans la limite de 24 mois,
- Représenter un minimum hebdomadaire de 20 heures.

... UNE OPPORTUNITÉ  
POUR CHAQUE EMPLOYEUR

### A noter :

- Les employeurs doivent être à jour de leurs cotisations sociales et fiscales et ne pas avoir licencié pour motif économique dans les six mois précédant la date d'embauche.
- Pendant la durée d'attribution de l'aide à l'insertion professionnelle, les bénéficiaires de CIE ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif pour l'application à l'employeur, des dispositions législatives et réglementaires qui se réfèrent à une condition d'effectif minimum des salariés, exception faites de celles qui concernent la tarification des risques d'accidents du travail et des maladies professionnelles.



### Vous êtes intéressé(e) ?

La prescription du CIE Jeunes est assurée par le service public de l'emploi. Adressez-vous à votre conseiller entreprise Pôle emploi.

**Plus d'infos :** [travail-emploi.gouv.fr/emploi](http://travail-emploi.gouv.fr/emploi)

#1jeune1solution  
PÔLE EMPLOI BRETAGNE

  
RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



  
pôle emploi